Extrait du Diocèse d'Angers, site officiel

http://catholique-angers.cef.fr/La-vie-des-pretres-dans-le-diocese

La vie des prêtres dans le diocèse

- L'évêque - Les prêtres -

Date de mise en ligne : vendredi 27 janvier 2012

Diocèse d'Angers, site officiel

Ce que vivent les prêtres

Décrire le quotidien d'un prêtre diocésain ne révèlera rien d'extraordinaire. Il est fait, comme la plupart de celui de ses contemporains de temps de travail, de temps de repos, de temps de loisirs.

Les célébrations (messe dominicale, mariages, baptêmes, obsèques...) sont, pour beaucoup, l'unique partie visible et connue des activités des prêtres au point qu'on se demande parfois ce qu'ils peuvent faire le reste du temps.

Les journées d'un prêtre sont jalonnées de nombreuses rencontres programmées ou fortuites ; de réunions qui préparent des événements à venir ou qui relisent le vécu ; de temps de travail personnel pour se former, pour préparer une intervention, pour approfondir un dossier...

Certains prêtres exercent un ministère extérieur aux paroisses : dans les services diocésains, comme aumôniers auprès des jeunes, enseignants dans les centres de formations de l'église, collaborateurs directs de l'évêque...

Le prêtre doit également organiser sa vie matérielle. Son hébergement lui est fourni par le diocèse et il reçoit une indemnité mensuelle qui lui permet de subvenir aux dépenses du quotidien : se nourrir, s'habiller, mettre du carburant dans sa voiture, acheter des livres... Il mène une vie simple.

Pour son équilibre personnel, il est important qu'il se réserve des moments de détente, de repos, de convivialité avec son réseau familial et amical. Chaque année, il prend un temps de vacances. En tout cela, rien de très original. Il est un homme parmi les autres dans la communauté humaine où il est inséré.

L'annonce du message de l'Évangile est essentielle pour les prêtres. C'est la source et la raison profonde de leur engagement.

Devenant moins nombreux, leur travail devient plus importante, le champ de leur mission plus étendu. Ils doivent répondre à des demandes, des attentes variées et singulières. Trouver l'équilibre est toujours difficile entre l'accompagnement des communautés existantes, la présence aux demandes nouvelles et le souci d'annoncer, de proposer le message de l'Évangile à ceux qui ne le connaissent pas, qui le connaissent mal ou qui ne demandent rien à l'Église.

Les ressources des prêtres

Ressources des prêtres non retraités dans le diocèse d'Angers

Elles ont deux origines :

- les offrandes de messes (16 euros par jour)
- une indemnité mensuelle (435 euros par mois charges sociales déduites).

Copyright © Diocèse d'Angers, site officiel

Les prêtres sont logés par les paroisses ou le diocèse.

Ressources des prêtres retraités dans le diocèse d'Angers

Elles ont deux origines :

- la pension de retraite (elle peut varier suivant l'âge des prêtres de 345 Euros à 680 Euros environ par mois.
- les offrandes de messes (16 euros par jour)

Les offrandes des messes et le traitement des prêtres non retraités proviennent :

- des messes à célébrer (intentions demandées dans les presbytères et offrandes faites lors des célébrations de sépulture)
- du denier de l'Église
- de toutes les autres ressources obtenues du fait de la générosité des fidèles

Copyright © Diocèse d'Angers, site officiel